REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Programme :

La randonnées dite « randonnée des malins de Jaux » à lieu le DIMANCHE 22 JUIN 2025.

Elle consiste en des randonnées de cyclotouristes sur des itinéraires définis (30,65 et 90 Km), et pédestres (8 et 12 Km).

Le départ libre et non groupé se fait entre 07h30 et 10h00 du parking de la salle des fêtes sis rue Charles Ladame à Jaux.

Il n'y a aucun classement faisant intervenir la vitesse ou l'endurance. Aucune notion de temps n'est imposée.

Règlement :

L'inscription vaut acceptation du règlement et des parcours qui peuvent être modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou de force majeure ou toute autre raison qui lui serait imposée par les autorités de tutelle.

« Les Malins de jaux » consiste en des randonnées de cyclotouristes selon des itinéraires définis et deux randonnées pédestres, le Dimanche 22 JUIN 2025 entre 07 h 30 et 14 heures.

Il y a trois parcours route (voies départementales, communales et cyclables) de 30, 65 ou 90 kilomètres selon le choix des participants et deux parcours marche de 8 et 12 km.

- Le départ est fixé parking de la salle des fêtes à JAUX (60), à partir de 07 h 30 et jusqu'à 10 heures au gré des participants.

- Un point de contrôle ravitaillement « R » a lieu sur les parcours route 65 et 90 km (voir cartes)

Règlement :

Art. 1 .• La randonnée ne prévoit pas d'horaire fixe.
Art. 2 : La manifestation est ouverte à tous licenciés ou non licenciés.
Art. 3 .• Il n'y a aucun classement faisant intervenir la vitesse ou l'endurance.
Art. 4 : Aucune notion de temps n'est imposée.
Art. 5 : Des flèches de couleurs différentes matérialisent les parcours.
Art. 6.• Chaque participant à l'obligation de respecter le code de la route.
Art. 7 : Le port du casque est OBLIGATOIRE pour tous les participants (cylco route)
Art. 8 : Les participants mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure responsable.
Art. 9 : Afin de préserver l'environnement il est interdit de jeter des détritus (emballages, papiers)
Art.IO : L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration matériel ou de l'équipement individuel. La participation à « la randonnée des malins de Jaux » se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre « Les bleuets cyclotouristes LE MEUX - JAUX - ARMANCOURT » en cas de dommage et séquelles durant et après la randonnée.

Art.ll : Les participants attestent sur l'honneur avoir pris connaissance du parcours choisi, des consignes de sécurité et être en conditions physiques et de santé pour effectuer ce parcours.

Le président

NUMEROS D'URGENCE :

POMPIERS : 18 ----- SAMU : 15 ----- 112
GENDARMERIE : 17 -
ORGANISATEURS : REGNAULT 06/81/21/72/16 – **BAYARD 06/89/55/80/10 (responsable sécurité)** RECOLET 06/51/39/13/90 – DUGROSPREZ 06/71/77/20/15 – MENUGE 06/89/90/43/09